



**COMPTE-RENDU DE LA
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 Octobre 2016**
(Article L.2121-25 du C.G.C.T.)

L'an deux mille seize, le 5 Octobre à 20 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 28 Septembre, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LAVILLE, Maire.

Présents :

M. LAVILLE - Mme MANDON - Mme BALICHARD - M. FAGONT - Mme SOARES - M. MARTINEZ - Mme SIMEON - Mme PIRONIN - Mme COUTANSON - Mme MATHEY- M. THABEAU - M. PRADIER - Mme GUILLEMAT - Mme MAHAUT

Excusés ayant donné procuration :

Mme ALAPETITE à	M. MARTINEZ
M. FLOQUET à	Mme MANDON
Mme CHETTOUH à	Mme BALICHARD
M. ESPINASSE à	M. PRADIER
Mme BEURIOT à	Mme SOARES
M. BERNARD à	M. LAVILLE

Absente : Mme CHASSAGNOL

Secrétaire de séance : Mme Pascale COUTANSON

Ouverture de la séance : 20 heures 10.

Le M. Le Maire présente le compte-rendu du Conseil Municipal du 8 septembre 2016, qui a été visé par de nombreux Elus. Il est adopté à l'unanimité sans modification.

ADMINISTRATION GENERALE

Transformation de la communauté d'agglomération Clermont-Communauté en Communauté Urbaine

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Communautaire de Clermont Communauté puis les Conseils Municipaux des 21 communes membres ont déjà pris les délibérations de transferts de compétences, actés par la Préfecture en Juillet.

Le 15 Septembre, le Conseil Communautaire a délibéré sur la transformation de Clermont Communauté en Communauté Urbaine, et adopté les nouveaux statuts.

Les communes doivent délibérer dans les mêmes termes pour parachever ce processus de transformation en communauté urbaine.

Vote : Unanimité

PROJET PÔLE ENFANCE

Choix de l'Assistant à Maître d'Ouvrage

Mme Mandon indique que l'analyse des offres a été soumise au Bureau Municipal, et que celui-ci propose de retenir le dossier ayant recueilli le plus de points, à savoir la société OPHIS.

Elle rappelle que cet assistant accompagnera le projet sur toute sa réalisation, et au-delà pour la phase d'évaluation.

Elle précise également qu'un premier rendez-vous sera proposé dès la semaine du 10 octobre 2016.

Vote : Unanimité

FINANCES

Budget principal : écritures de régularisation de compte des encaissements de subventions et des reprises de subventions

Mme Siméon explique que le service Finances a fait un travail important de vérification des imputations des encaissements et de reprises des subventions sur 10 ans, en fonction de leur nature amortissable ou non, et de l'organisme financeur.

Ces régularisations sont des opérations d'ordre qui n'ont pas d'incidence financière sur le budget.

L'ensemble de ces écritures de régularisation, présenté en Bureau Municipal, est soumis aux Conseillers

Vote : Unanimité

Budget principal - décision modificative n°6

Mme Siméon poursuit en indiquant que le Bureau Municipal a retenu de réaliser des actions de communication sur l'opération Pôle Enfance, et qu'il est nécessaire également de couvrir le financement des primes des architectes du concours. Il est proposé la décision modificative suivante :

Compte 022 Dépenses imprévues de fonctionnement : - 58 000 €

Compte 6226 Honoraires + 54 900 €

Compte 6236 Catalogues et imprimés + 2 700 €

Compte 60632 Petit Equipement + 400 €

Solde de l'enveloppe : 107 347.50 – 58 000 = 49 347.50

Vote : Unanimité

Budget principal - décision modificative N°7

Mme Siméon continue en rappelant que le Bureau Municipal a retenu de faire modifier l'installation du système d'éclairage des vestiaires et sanitaires de l'espace Ameilbonne.

Il est proposé de prendre les crédits sur les dépenses imprévues d'investissement :

Compte 020 Dépenses imprévues d'investissement : - 5 300 €

Compte 2313 Constructions : + 5 300 €

Solde de l'enveloppe : 39 770 – 5 300 = 34 470

Vote : Unanimité

Tarifs « extérieurs » alsh 3/6 – 6/11 – 11/14 ans

Mme Siméon indique que la tarification pour les personnes extérieures à la Commune n'a pas été votée avec les autres tarifs des ALSH lors du Conseil Municipal du 22 Juin 2016.

Il est proposé, après passage en Bureau Municipal, de fixer les tarifs suivants :

	MERCREDI ET VACANCES SCOLAIRES Journées sans repas	½ JOURNEE
Proposition tarif QF<701	8 (*)	5.20
Proposition tarif QF>701	18.9	12.30

() Tarif plafonné par la CAF*

Vote : Unanimité

Tarif « extérieurs » ateliers du pôle culturel « cinéma – théâtre – arts plastiques »

Mme Siméon poursuit en indiquant que la tarification pour les personnes extérieures à la Commune pour ces ateliers n'a pas été votée avec les autres tarifs lors du Conseil Municipal du 22 Juin 2016.

Il est proposé, après passage en Bureau Municipal, de fixer un tarif unique, sans prise en compte du QF de la personne inscrite.

Proposition de tarif mensuel, payable au trimestre : 10 euros

Vote : Unanimité

URBANISME

Cession de parcelles communales à SCIC Auvergne et Bourbonnais

M. Martinez explique qu'il est nécessaire de rectifier la désignation de parcelles à céder à la SCIC suite à la validation définitive du document d'arpentage établi le 23 avril 2015, la parcelle AA 578 est finalement numérotée 592, les conditions de vente restant inchangées.

Le conseil municipal a à donner autorisation à M. Le Maire, ou Mme Alapetite, de signer l'acte de vente, intégrant cette nouvelle désignation des parcelles.

Vote : Unanimité

Monsieur le Maire fait mention d'une question diverse qui, concernant le Personnel, sera soumise au Conseil Municipal à huis clos, et remercie donc le public de sa présence.

QUESTION DIVERSE

Personnel (Huis clos) : Modification du tableau des effectifs

M. Le Maire explique qu'un adjoint d'animation de 2^{ème} classe est dans l'attente de la validation de son départ en retraite pour invalidité.

Pour le remplacer, la commune a validé le recrutement d'un agent.

Le poste actuel ne pourra être déclaré vacant que lorsque le départ en retraite aura été acté.

Dans l'attente, il est donc nécessaire de créer un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps complet.

Le poste actuel sera supprimé du tableau des effectifs lors du départ définitif de l'agent qui l'occupe.

Après explication détaillée sur cette situation, le poste créé et les modalités de recrutement du nouvel agent, cette modification du tableau des effectifs est soumise au vote

Vote : Unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, M. Le Maire clos la séance à 20h45